

« Intervention de Claude BINETRUY – Maire adjoint aux finances »

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

« Le débat sur les orientations budgétaires est prévu par la Loi afin de déterminer par le Conseil Municipal le futur possible pour la commune à la lumière de la situation actuelle, tant du point de vue financier que du point de vue des objectifs souhaités.

Il me revient de vous présenter la partie financière en partant des chiffres de 2019 que nous aurons à approuver (ou pas !) lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Compte Administratif du budget général de 2019 se résume ainsi :

Recettes de fonctionnement : 3.843.389 € Dépenses : 3.078.166 € Excédent : 765.223 €

Recettes d'investissement : 1.325.611 € Dépenses : 1.963.728 € Déficit : 638.117 €

Report des chiffres de 2018 : Déficit d'investissement de 546.222 € et Excédent de fonctionnement de 693.868 €

Soit un résultat final de **274.752 €**

Pour le budget 2019 l'excédent corrigé des chiffres 2018 s'élève à 23.449 € d'excédent. Il est à noter que les bois ne se sont pas bien vendus en 2019, les rentrées n'ont pas été à la hauteur des espérances. Souhaitons de meilleures ventes en 2020.

Les dépenses de fonctionnement restent bien maîtrisées avec une hausse de 3% sur les dépenses à caractère général et moins 6% sur les frais financiers.

Les recettes de fonctionnement nous permettent de dégager un excédent de 765.223 € avec une augmentation des revenus de la fiscalité locale à 2.086.864 € grâce aux nouvelles constructions.

Sur ce point il est à noter la quasi suppression de la taxe d'habitation qui serait, selon les dires du gouvernement, « compensée à l'Euro près » par un prélèvement sur les taxes foncières perçues par le département ! Lui-même compensé par un versement nouveau provenant des recettes perçues sur la TVA. Je vous fais grâce des explications sur cette « usine à gaz » ! Cette même circulaire indique que POUR 2020 les recettes fiscales des collectivités seront inchangées. Mais ne précise pas ce qu'il en adviendra pour les années futures ! On peut seulement constater que les indices de bases sont revalorisés de 0,9% pour la taxe d'habitation et de 1,2% pour la taxe foncière !

Cela veut bien dire que petit à petit les communes percevront de moins en moins de fonds sur ce poste de recettes ! Après la baisse des dotations (-825.000 € à ce jour et -200.000 € chaque nouvelle année) ce gouvernement réduit de façon draconienne et léonine les finances des collectivités locales. Dans quel but ? A vous d'en juger, pour moi, mon opinion est faite !

Nous avons maintenant dépassé le seuil des 5.000 habitants, cela entraîne certaines charges à la hausse (école, déneigement, entretien des routes des nouveaux lotissements...) Avec une hausse des charges et une baisse ou stagnation des recettes, qu'en sera-t-il des possibilités d'investissement dans le futur. Les prochaines années devraient être assurées mais à échéances de 10 ans ???

Au premier janvier 2019 la dette communale s'élevait à 4.984.106 €. Après les échéances de l'année 2019 nous ne devons « plus que » 4.484.818,64 €. Nous n'avons rien emprunté en 2019 alors que plusieurs crédits avaient été mis au budget ! Explications : Le budget Primitif

de 2019 comportait, vous vous en souvenez, la totalité des dépenses de l'agrandissement de l'école ainsi que les travaux prévus sur la route des Fins. Ces travaux n'ont pu avoir lieu en 2019 comme vous l'expliquera M. SURDOL et la construction de l'école n'étant bien entendu pas achevée et l'ensemble des factures pas reçues, notre trésorerie a été suffisante pour faire face aux dépenses sans recourir à emprunt.

Un crédit de 600.000 € (montant porté au budget 2019) à tout de même été débloqué en ce début d'année. Signalons que ce crédit nous a été accordé au taux exceptionnel de 0.82 % l'an sur 25 ans (preuve s'il en était de la bonne gestion de notre commune – les taux incluant, comme vous le savez, un coefficient risque). Je vous rappelle que notre capacité de désendettement est très bonne puisque notre dette pourrait être remboursée en moins de 6 années d'excédent.

Vous vous souvenez que des emprunts anciens arrivent prochainement à échéance et que cela nous autorise une capacité d'endettement certaine lors des années futures (-300.000 € d'annuités entre 2020 et 2026 !). Il reste que nous devons maîtriser au mieux cette dette particulièrement si les dotations de l'état se réduisaient encore d'avantage !

En 2020 nos efforts budgétaires devront prioritairement être tournés vers l'achèvement de l'agrandissement scolaire. Chaque commission présentera ses souhaits en vue de l'amélioration de la vie de nos concitoyens et ensemble nous définirons le possible parmi tous ce qui serait souhaitable !

Nous aurons également à faire face aux dépenses récurrentes d'entretien de nos routes, aux dépenses quasi obligatoires d'entretien de bâtiments et autres installations, de matériel et véhicules mais surtout aux travaux conjoints avec la CCVM et le Syndicat des Eaux pour la route des Fins.

Un autre aspect budgétaire à prendre en compte sera la fusion des budgets de la commune et celui du CCAS. Cela ne changera en rien le résultat final mais fera grossir les postes de recettes et de dépenses liés à la facturation et aux encaissements des prestations ainsi qu'à la hausse de la masse salariale puisque l'ensemble du personnel est maintenant regroupé.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions si vous le souhaitez. »